



# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU LOGICIEL ACTUPRIX - CGU version mars 2017

**TIP CONSEIL TRAITEMENT DE L'INFORMATION PROFESSIONNELLE (TIP CONSEIL)**, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 15.000,00 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro R.C.S. 490 016 136, dont le siège social est situé 14 rue Edouard Herriot – 33160 SAINT MEDARD EN JALLES est l'éditeur, le distributeur et le titulaire des droits de la solution « ACTUPRIX » (ci-après le « LOGICIEL »).

A ce titre, TIP CONSEIL propose des licences d'utilisation du LOGICIEL, l'ensemble étant proposé grâce à un accès à distance via l'Internet (mode SAAS) et la mise à jour de la banque de données des indices.

Toute utilisation du LOGICIEL et de sa documentation est soumise aux termes des présentes conditions d'utilisation (ci-après dénommées « CGU ») qui constituent un contrat de licence d'utilisation du LOGICIEL que le Client (personne physique ou personne morale) accepte et dont TIP CONSEIL peut se prévaloir. En conséquence, le fait de passer commande auprès de TIP CONSEIL implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGU et ce, malgré toute stipulation contraire (réputée dépourvue de valeur et inapplicable) figurant sur les bons de commande du Client ou sur ses conditions générales d'achat ou sur tout document émanant du Client. Aucune condition particulière ou contraire ne peut prévaloir sur les présentes CGU quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de TIP CONSEIL, sauf acceptation expresse et écrite de la part de TIP CONSEIL.

En sus des droits et restrictions prévues aux présentes CGU, toutes autres indications ou restrictions contenues dans les instructions d'utilisation du LOGICIEL ou les notes de mise à jour régissent leur utilisation et sont incorporées aux présentes par référence.

Après que le Client ait pris connaissance des caractéristiques du LOGICIEL, il a accepté les présents termes et conditions régissant l'utilisation du LOGICIEL.

## 0. DEFINITIONS.

- "Commande" signifie, selon le cas, toute proposition commerciale ou contrat d'abonnement émanant de TIP CONSEIL et accepté(e) par le Client ou tout bon de commande émis par le Client. Ces documents financiers sont considérés comme annexés aux présentes CGU par référence.
- "Documentation" signifie la documentation fonctionnelle ou commerciale, papier ou électronique incluant les manuels d'utilisation relatifs au LOGICIEL.
- "LOGICIEL" signifie la solution « ACTUPRIX », en code exécutable, laquelle comprend notamment, une banque de données d'indices mise à jour par TIP CONSEIL, un module de calcul de formules de révision de prix contractuels ainsi que des exports de données pour alimenter les logiciels du Client. Le LOGICIEL inclut toutes corrections et mises à jour pour lesquels le Client a acquis une licence d'utilisation et toute Documentation y afférant.
- "Plate-forme" signifie la combinaison spécifique de matériel informatique et d'environnement logiciel telle que spécifiée par TIP CONSEIL et appartenant au Client, à partir desquels les Utilisateurs peuvent accéder et utiliser le LOGICIEL. La liste des Plates-formes certifiées est communiquée au Client par TIP CONSEIL et est susceptible d'être modifiée ou d'évoluer à la discrétion de TIP CONSEIL, ce dont cette dernière tiendra le Client informé.
- "Utilisateur" ou "Client" signifie les préposés habilités par le Client à utiliser le LOGICIEL pour les besoins internes et professionnels du Client.



## 1. CONDITIONS GENERALES DE VENTES.

**1.1. Commande et Facturation.** En passant Commande, le Client accepte de respecter les termes et conditions des présentes CGU. Les Commandes peuvent être adressées à TIP CONSEIL par courrier postal ou électronique. Le bénéfice de la Commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord de TIP CONSEIL. Les factures de redevance sont émises d'avance en début de période.

**1.2. Livraison de LOGICIEL.** Le LOGICIEL est disponible grâce à un accès à distance via l'Internet (mode SAAS) et considéré comme livré par la mise à disposition des identifiants d'accès aux Utilisateurs.

**1.3. Réception – Réserves.** Il appartient au Client de faire toute réserve à TIP CONSEIL, par écrit, dans les cinq (5) jours ouvrés de la livraison du LOGICIEL, par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception. Le Client devra fournir à TIP CONSEIL, à première demande, toute justification de la réalité de la non-conformité du LOGICIEL. Il devra laisser à TIP CONSEIL toute facilité pour procéder à la constatation de la non-conformité du LOGICIEL, notamment la possibilité de se connecter avec les codes d'accès du Client pour reproduire le problème dans son contexte d'utilisation. A l'expiration du délai de réserves de cinq (5) jours ouvrés ou, le cas échéant, à la date de la levée des réserves dûment notifiées par le Client, le LOGICIEL est considéré accepté par le Client.

**1.4. Prix.** En contrepartie de la licence d'utilisation du LOGICIEL, le Client s'engage à verser à TIP CONSEIL une redevance unique dont le montant est défini dans l'annexe OFFRE TECHNIQUE ET COMMERCIALE ACTUPRIX - CONDITIONS PARTICULIERES.

**1.5. Modalités de paiement.** Sauf convention contraire écrite, les factures sont payables, à réception, à la date de règlement portée sur la facture, par chèque ou virement bancaire ou mandat administratif effectué auprès de l'établissement bancaire de TIP CONSEIL tel qu'indiqué sur la facture. Tout retard de paiement entraîne le paiement de plein droit et sans mise en demeure de pénalités de retard calculées sur l'ensemble des sommes dues et sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, et ce sans préjudice de toute autre action en dommages et intérêts. En cas de non-paiement d'une échéance, pour quelque motif que ce soit, celle-ci sera majorée de plein-droit des frais bancaires et de gestion supplémentaires (indemnités de retard, courriers et frais téléphoniques de relance, frais de rejet et de représentation des prélèvements bancaires). Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de TIP CONSEIL. De plus, TIP CONSEIL est autorisée à suspendre l'accès au LOGICIEL jusqu'au complet règlement de la facture en souffrance, sans que cette suspension puisse être considérée comme une résiliation et que TIP CONSEIL soit rendu responsable de tout préjudice résultant de la suspension. En outre, tout défaut de paiement d'une facture entraînera l'application d'une indemnité forfaitaire de recouvrement. Cette dernière distincte des pénalités de retard est fixée à 40 euros TTC par facture (Article L441-6 du code de commerce), sauf si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire. En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui figurant aux présentes CGU.

**2. CONCESSION DE LICENCE ET REDEVANCE.** Sous réserve du complet paiement de la redevance correspondante, il est concédé au Client pour le nombre d'Utilisateurs définis à la Commande un droit personnel, limité, non-transférable et non-exclusif, d'accéder au LOGICIEL, sous sa forme exécutable, et de l'utiliser via l'Internet et un navigateur pour la durée prévue dans la Commande. Les présentes CGU définissent les conditions dans lesquelles TIP CONSEIL réserve au Client un accès sécurisé pour accéder au LOGICIEL mis à disposition dans le cadre de l'abonnement. Les présentes CGU définissent les conditions d'utilisation que le Client accepte en accédant au LOGICIEL et sa Documentation associée tel que décrit dans une Commande et la facture correspondante. Chaque Commande est réputée constituer une licence d'utilisation distincte, conférant le droit d'utiliser, selon les termes et conditions des présentes, le LOGICIEL qui y est référencé. Le LOGICIEL n'est en aucun cas vendu, mais son utilisation est concédée sous licence locative. En toute hypothèse, la licence d'utilisation est personnelle au Client et ne peut faire l'objet d'aucune cession ou prêt à d'autres personnes ; toute autre utilisation du LOGICIEL étant formellement interdite. L'utilisation du LOGICIEL est ainsi destinée à couvrir uniquement les besoins internes et professionnels du Client ce qui exclut tout service partagé ou service bureau. Sauf dispositions contraires, la livraison du LOGICIEL n'inclut pas sa configuration, son adaptation, sa personnalisation, ni son adéquation aux besoins du Client ou la configuration de sa Plate-forme. En contrepartie du droit d'utilisation du et d'accès au LOGICIEL, le Client s'engage à verser à TIP CONSEIL une redevance dont les conditions financières et de règlement sont définis dans la Commande.

### 3. LIMITATIONS.

**3.1 Restrictions.** Le LOGICIEL doit être utilisé dans un environnement d'exploitation (support d'information, réseau, serveur,...) conforme qui respecte les prérequis et spécifications définis par TIP CONSEIL. Le Client s'engage à respecter ses instructions et recommandations ainsi que toutes mises à jour communiquées ultérieurement. Toute utilisation non-prévue aux présentes est interdite et, en particulier mais sans limitation, le Client s'engage à ne pas (ni autoriser un tiers à le faire) **(i)** installer le LOGICIEL et l'utiliser pour d'autres fins que celles décrites dans la Documentation, **(ii)** faire d'autre copie, reproduire, altérer, adapter, traduire de quelque façon qu'il soit, intégrer dans un autre logiciel, extraire, tout ou partie du LOGICIEL ou de sa Documentation, créer des œuvres dérivées à partir du LOGICIEL, désassembler ou pratiquer quelque ingénierie à rebours, ni essayer d'en découvrir les codes sources (réputés strictement confidentiels), **(iii)** modifier de quelque façon que ce soit le LOGICIEL, même dans la mesure de corriger les erreurs qu'il peut contenir, cette faculté étant exclusivement réservée à TIP CONSEIL, **(iv)** distribuer, donner ou vendre en sous-licence, diffuser, céder, louer, prêter, donner en crédit-bail, vendre, donner, ou autrement transférer, même gratuitement, tout ou partie du LOGICIEL, par tout moyen, à qui que ce soit, **(v)** enlever, cacher ou altérer toute mention de propriété, tout label, toute mention légale, telle que mention de marques ou de droits d'auteur, apposé sur ou dans les crédits du LOGICIEL ou la Documentation associée. TIP CONSEIL se réserve expressément le droit de corriger toute erreur que pourrait contenir le LOGICIEL dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer une utilisation du LOGICIEL en conformité avec sa Documentation et sa destination mais aussi le droit d'adapter, de modifier et d'apporter des améliorations au LOGICIEL ou sa Documentation ou d'en arrêter la diffusion commerciale, sans préavis et sans obligation d'en notifier quiconque.

**3.2. Modalités techniques afférentes au LOGICIEL.** Dans le cadre de la licence locative, TIP CONSEIL met à la disposition du Client un accès au LOGICIEL selon les conditions prévues dans la Commande et la Documentation, sauf interruption requise au titre de sa maintenance, des pannes éventuelles, des contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet, sans que l'ensemble de ces périodes de maintenance ou autres contraintes précitées ne puisse entraîner l'engagement de la responsabilité de TIP CONSEIL, ni ouvrir droit à une quelconque indemnité. Le Client désigne et assure la responsabilité des personnes qui auront accès au LOGICIEL. L'Utilisateur devra s'identifier avec un identifiant d'utilisateur et un mot de passe qui lui sont personnellement attribués, le Client étant seul responsable de leur utilisation. Les identifiants et codes d'accès sont strictement personnels aux Utilisateurs du Client, le Client s'engageant à en respecter la confidentialité et à en assumer la garde. Le Client se porte garant en son nom et au nom des Utilisateurs, de la bonne utilisation des identifiants et codes d'accès qui lui sont fournis par TIP CONSEIL et de la non-divulgence des mots de passe et autres paramètres qui permettent de sécuriser l'utilisation du LOGICIEL. Dans le cadre de cette licence, l'accès et l'utilisation du LOGICIEL nécessitent l'accès par le Client à un réseau de télécommunications. Ce service n'est pas à la charge de TIP CONSEIL et devra être fourni par un opérateur de télécommunications selon le choix du Client et sous sa responsabilité. Le Client fait par ailleurs son affaire de l'installation et de la configuration des Plates-formes nécessaires à l'accès et à l'utilisation du LOGICIEL. Dans le cadre de cette licence, le Client s'engage par ailleurs à ne faire résider sur les serveurs de TIP CONSEIL que les données dont il est propriétaire ou qu'il est autorisé de détenir. TIP CONSEIL s'interdit d'en divulguer le contenu et garantit l'exclusivité de l'accès à ces données à partir des seules Plates-formes désignées par le Client. TIP CONSEIL peut librement sous-traiter tout ou partie de ses obligations à un ou plusieurs sous-traitants de son choix et demeure responsable de leur exécution. TIP CONSEIL ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable de la nature et du contenu des données saisies par le Client dans le LOGICIEL. Le Client détient seul la possibilité de choisir ou non d'enregistrer ces données, de les conserver, de les partager, de les envoyer ou de les détruire, et assume seul la responsabilité de ces choix. TIP CONSEIL n'assume aucune responsabilité ni garantie s'agissant de l'hébergement, du stockage et de la sauvegarde des données du Client dont il fera son affaire personnelle. Il est d'ailleurs conseillé au Client de réaliser la sauvegarde périodique de ses données. Le Client s'engage à utiliser des données selon les formes et modalités indiquées par TIP CONSEIL, le cas échéant. Il accepte que TIP CONSEIL se réserve le droit de refuser des données non conformes au LOGICIEL et notamment qui nuiraient au fonctionnement de celui-ci, sans que cela ne constitue une obligation pour TIP CONSEIL de vérifier lesdites données. Le Client a l'obligation de fournir des données exemptes de tout virus et s'assure de l'absence d'atteinte à tout droit de tiers (droit des marques, droit à l'image, droit d'auteur, droits voisins, droit de la consommation, etc). Le Client est responsable de tout dommage direct, indirect, matériel et/ou immatériel résultant d'un manquement de sa part. TIP CONSEIL se réserve la possibilité de modifier ou d'interrompre l'accessibilité au LOGICIEL notamment pour des raisons de maintenance, de mise à jour ou d'amélioration ou pour en faire évoluer le contenu et ce, sans indemnités ou obligations quelconques, même si dans la mesure du possible, TIP CONSEIL s'efforcera de mettre en œuvre les moyens économiques raisonnables dont elle dispose pour minimiser le désagrément possible. Il appartient au Client d'analyser les caractéristiques fonctionnelles et techniques du LOGICIEL, d'en vérifier l'adéquation avec ses propres besoins, puis de mettre en place les moyens informatiques permettant d'accéder au LOGICIEL et de contrôler l'accès des tiers au matériel informatique.

**Conditions spécifiques impératives de bon accès au LOGICIEL :**

- Accès Télécom et électrique opérationnel ;
- Routeur sous tension connecté au réseau d'entreprise et au réseau Télécom ;



- Machines sous tension connectées au réseau local d'entreprise et opérationnelles ;
- Navigateur Internet en dernière version et correctement configuré.

**4. LIMITATIONS RELATIVES A L'INTEROPERABILITE.** Conformément aux dispositions de l'article L.122-6-1 IV du Code de la propriété intellectuelle, le Client n'est pas autorisé à effectuer des actes de décompilation afin de rendre le LOGICIEL interopérable avec des matériels ou d'autres logiciels avant d'en avoir informé TIP CONSEIL préalablement par écrit et tant que les informations nécessaires à l'interopérabilité sont disponibles ou tant que TIP CONSEIL met en œuvre des efforts raisonnables pour les lui fournir. Dans toute hypothèse, le Client s'engage à ne pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle qui sont attachés au LOGICIEL et respecter les conditions légales et documentées du LOGICIEL ainsi que sa destination avant de rechercher ou de requérir toute interopérabilité.

**5. MAINTENANCE DU LOGICIEL.** La maintenance du LOGICIEL est fournie automatiquement par TIP CONSEIL et consiste dans le maintien en condition opérationnelle du LOGICIEL au moyen notamment de la mise à disposition de corrections et de mises à jour pour la période prévue dans la Commande. Ces corrections et mises à jour doivent être acceptées dans un délai raisonnable à compter de leur mise à disposition, sauf à délivrer TIP CONSEIL de toute obligation ou responsabilité résultant des présentes. Ces corrections et mises à jour sont concédées sous licence selon les termes des présentes à moins que des conditions d'utilisation les accompagnent au cas par cas. Sont exclues de ce service de maintenance, la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités qui devront faire l'objet d'une commande supplémentaire pour être utilisées.

TIP CONSEIL s'engage à assurer pendant la durée de l'abonnement, la maintenance du seul LOGICIEL qu'elle aura fourni. TIP CONSEIL n'est pas tenue par une obligation de visite périodique de contrôle, les prestations de maintenance seront effectuées à distance par TIP CONSEIL sur demande du Client, qui devra signaler immédiatement à TIP CONSEIL toute anomalie de fonctionnement et après diagnostic préalable effectué par TIP CONSEIL. L'assistance technique de TIP CONSEIL est disponible de 9H00 et 12h00 et de 14h00 à 18H00, du lundi au vendredi, hors jours fériés, par email à [webmaster@actuprix.fr](mailto:webmaster@actuprix.fr).

## **6. GARANTIES.**

### **6.1 Garanties limitées.**

**6.1.1. Garantie limitée au LOGICIEL.** Le LOGICIEL relevant d'un domaine particulièrement complexe de la technique informatique et en l'état actuel des connaissances, il ne peut matériellement faire l'objet de tests concernant toutes les possibilités d'utilisation et aucune autre garantie que celles décrites ci-après ne saurait être assumée. Le fonctionnement du LOGICIEL, correctement installé et / ou utilisé sur des Plates-formes certifiées, non-modifié et régulièrement mis à jour, est garanti conforme aux caractéristiques fonctionnelles et techniques décrites dans la Documentation, pour la durée de l'abonnement.

**6.1.2. Confidentialité.** TIP CONSEIL s'engage à garder strictement confidentiels l'existence et le contenu des données du Client et s'interdit d'en prendre connaissance, sauf instruction contraire du Client. L'attention de TIP CONSEIL est attirée sur la nature confidentielle des données traitées par le Client.

Le Client est seul responsable de la préservation de la confidentialité de l'accès à son réseau local et de l'accès à ses installations informatiques. Il s'engage notamment à prendre toute mesure utile à assurer la sécurité et la confidentialité des données du LOGICIEL et à la non-divulgaration des codes d'accès. Il revient au Client de solliciter TIP CONSEIL pour l'activation, la modification ou la désactivation des codes d'accès au LOGICIEL.

**6.1.3. Accessibilité.** TIP CONSEIL s'engage à mettre à disposition du Client l'accès à l'Application 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec une disponibilité mensuelle de 99 % dans des conditions normales d'exploitation, sauf éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du réseau et des serveurs informatiques choisis par TIP CONSEIL et sauf cas de force majeure (notamment, sans que cette liste soit exhaustive, la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, les catastrophes naturelles, les intempéries, les inondations, la foudre, les attentats, les perturbations ou coupures de services sur les réseaux et services de télécommunications, dérangement ou pannes des lignes téléphoniques, interférence de toutes sortes d'origine radioélectrique ou électrique, les problèmes techniques afférents à un prestataire externe (variation ou coupure de courant, défaut de climatisation,...), l'impossibilité d'être approvisionné, les pénuries notamment de carburants, les retards liés à l'importation ou au transport et d'une façon générale toute cause directe ou indirecte entravant ou arrêtant l'accès au LOGICIEL ou aux services fournis par ses fournisseurs tels que le fournisseur d'accès Internet et l'hébergeur de serveurs.



**6.1.4. Sécurité.** TIP CONSEIL s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires, conformes à l'état de l'art et de la technique, pour protéger la sécurité des données du Client qui sont exploitées de façon régulière par le biais du LOGICIEL et à en justifier auprès du Client, sur simple demande.

**6.1.5. Exactitude des indices - Formules.** Le Client reconnaît et accepte que TIP CONSEIL collecte des indices qu'elle rend disponibles en vue de leur utilisation par le Client. TIP CONSEIL fournit ses meilleurs efforts pour vérifier les sources des indices et leurs mises à jour, sans toutefois pouvoir garantir l'exactitude, l'exhaustivité ou la mise à jour en temps réel desdits indices. TIP CONSEIL ne garantit pas les résultats obtenus par le Client en usant desdits indices dans ses formules dont le Client est le seul responsable.

Ainsi, l'utilisation des données du LOGICIEL auquel le Client accède dans le cadre de l'abonnement est faite sous la seule responsabilité du Client, la responsabilité de TIP CONSEIL ne pouvant en aucun cas être recherchée en cas d'un quelconque préjudice, direct ou indirect, résultant d'une inexactitude ou d'omission ou d'erreur de dénomination dans ces données.

Il est enfin rappelé que le LOGICIEL rassemble des indices publiés par des sources officielles seules responsables de l'intégrité des indices qu'elles publient. Seul le site internet officiel ou la source de publication officielle fait foi. TIP CONSEIL ne peut être tenue pour responsable pour quelque raison que ce soit, et notamment, sans que cette liste soit limitative : l'inexactitude des données publiées, les retards de publication, l'inaccessibilité du site internet officiel. En cas de doute, le Client a la responsabilité de contrôler la justesse des informations et indices en se référant aux sites internet officiels, lequel doit rester vigilant et dispose des compétences requises pour identifier les anomalies relevant des indices.

**6.1.6. Restitution des données du Client.** Sur simple demande, TIP CONSEIL s'engage à restituer les données que le Client a saisies dans le module de calcul du LOGICIEL, dont les formules du Client et ce, sous forme de fichier plats (dump des tables), dans un délai d'un (1) mois maximum après la fin du Contrat.

**6.2 Exclusion de toute autre garantie.** Ces garanties ne sont pas applicables si le défaut de conformité du LOGICIEL résulte d'un accident, d'un usage ayant entraîné une détérioration, d'une utilisation inappropriée ou d'une Plate-forme non-certifiée. Toute garantie autre que celles décrites ci-dessus est exclue, et notamment il ne peut être garanti l'adéquation du LOGICIEL à tous les besoins et exigences du Client et qui relève de sa seule appréciation. LE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QU'IL EST » COMPTE TENU DE SA QUALITE, DE SON FONCTIONNEMENT, DE SON EXACTITUDE ET DE SES PERFORMANCES. Le Client a reçu toutes les informations nécessaires de TIP CONSEIL lui permettant de bien connaître le LOGICIEL et d'apprécier son adéquation à ses besoins avant sa Commande. Il reconnaît et accepte qu'il est impossible de garantir **(i)** que le LOGICIEL conviendra à toutes les combinaisons que le Client pourrait choisir, **(ii)** qu'il fonctionne dans tout environnement d'exploitation, et **(iii)** qu'il sera utilisable sans interruption ou erreur, ni que toutes les erreurs pourront être corrigées. TIP CONSEIL ne pourra pas être tenue responsable **(i)** des défauts et/ou des altérations du LOGICIEL et des conséquences qui peuvent résulter d'une utilisation non conforme du LOGICIEL par le Client ; **(ii)** d'une intervention inadéquate sur le LOGICIEL ; et/ou de **(iii)** l'utilisation ou de l'assemblage du LOGICIEL avec un composant ou un système tiers incompatible ou non-certifié (notamment si le défaut a pour origine un dysfonctionnement quelconque de la Plate-forme du Client). Est exclue toute obligation, exprès ou implicite, relative au LOGICIEL en termes notamment, mais sans limitation, d'utilisation, de performances ou de résultat, de qualité marchande, de qualité satisfaisante, d'adéquation à une fin spécifique ou d'absence de contrefaçon. TIP CONSEIL est tenue à une obligation générale de moyens pour l'ensemble des prestations qu'elle fournit dans le cadre des présentes CGU.

**6.3. Dispositions particulières afférente à la caractéristique « application full web » du LOGICIEL.** Il ne peut être garanti un fonctionnement continu du LOGICIEL ou exempt d'erreurs. Le Client doit disposer des compétences, des matériels et des logiciels requis pour l'utilisation de l'Internet et reconnaît que les caractéristiques et les contraintes de l'Internet ne permettent pas de garantir la disponibilité et l'intégrité des transmissions de données. Le Client déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et en particulier accepter **(i)** que TIP CONSEIL ne peut en aucune manière être tenue responsable des difficultés ou des vitesses et des ralentissements d'accès au LOGICIEL ou du non-acheminement de ses données, **(ii)** que la nature du réseau Internet et en particulier ses performances techniques et les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ou contenus ne sont pas garantis et peuvent impacter l'accès et l'utilisation du LOGICIEL, **(iii)** qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de nature à sauvegarder et protéger ses données et/ ou logiciels et/ ou matériels, **(iv)** que les transmissions de données sur le réseau Internet, qui regroupent des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités diverses et qui sont parfois saturées à certaines périodes de la journée, ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative et peuvent impacter l'accès au et l'utilisation du LOGICIEL, **(v)** que l'engagement de TIP CONSEIL est limité à assurer l'accès et l'hébergement du LOGICIEL, TIP CONSEIL ne pouvant s'engager sur la fiabilité des données, du temps de leur transmission, du temps d'accès au LOGICIEL, les interruptions et/ou restrictions des réseaux d'accès des opérateurs télécoms, les pertes de données, les erreurs d'affichage, les temps d'affichage, et d'une façon générale, les performances techniques de l'accès au et d'utilisation du LOGICIEL liées au réseau Internet et/ou aux réseaux des opérateurs télécoms.

**7. EXCLUSION ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.** DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LEGISLATION APPLICABLE, LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITE PREVUES DANS LES PRESENTES CGU S'APPLIQUENT ET CE, QUELQUE SOIT LE FONDEMENT DE RESPONSABILITE. EN AUCUN CAS, TIP CONSEIL NE POURRA ETRE TENUE ENVERS L'UTILISATEUR FINAL, Y COMPRIS EN CAS DE RECLAMATION D'UN TIERS, POUR TOUTES RECLAMATIONS OU QUELQUES COÛTS QUE CE SOIENT LIÉS A TOUS DOMMAGES INDIRECTS NOTAMMENT MAIS SANS LIMITATION, TOUT MANQUE A GAGNER, PERTES D'EXPLOITATION, DE BÉNÉFICES, DE DONNÉES, ENREGISTREMENTS OU CONTENUS, TOUTE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ OU LE FAIT QUE DES DONNÉES ENREGISTREMENTS OU CONTENUS SOIENT RENDUS IMPRÉCIS ET RESULTANT DU LOGICIEL ET DE SA DOCUMENTATION, DE SON UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'Y ACCÉDER ET/OU DE L'UTILISER, DE SA MAINTENANCE OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE LA FOURNIR, OU ENCORE D'UN MANQUEMENT DU LOGICIEL A FONCTIONNER AVEC TOUT AUTRE PROGRAMME, ET CE, MEME SI TIP CONSEIL A ÉTÉ PRÉVENUE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. EN AUCUN CAS, TIP CONSEIL N'AURA D'OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES AUTRES QUE DES DOMMAGES DIRECTS PROUVÉS QUI LUI SONT IMPUTABLES, TOUTEFOIS DANS LA LIMITE SUIVANTE. EN TOUTE HYPOTHÈSE, LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE TIP CONSEIL SERA LIMITÉE ET NE POURRA EN AUCUN CAS EXCÉDER LA SOMME QUE L'UTILISATEUR FINAL A EFFECTIVEMENT PAYÉE POUR L'UTILISATION DU LOGICIEL POUR LA PÉRIODE DE L'ABONNEMENT EN COURS AU MOMENT DE L'ÉVÉNEMENT SOURCE DU DOMMAGE. NONOBTANT LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT ARTICLE, TIP CONSEIL DÉCLINE ET REFUSE TOUTE RESPONSABILITÉ S'AGISSANT D'UNE UTILISATION DU LOGICIEL APRES LA RESILIATION DU PRÉSENT CONTRAT. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE STIPULÉE PAR LA LEGISLATION APPLICABLE, SANS POSSIBILITÉ DE RENONCIATION OU DE LIMITATION CONTRACTUELLE, TOUTE ACTION, LÉGALE OU AUTRE, RELATIVE A UNE RESPONSABILITÉ OU GARANTIE DE TIP CONSEIL NE PEUT ÊTRE INTENTÉE PLUS D'UN AN APRES L'APPARITION DE SON FAIT GÉNÉRATEUR.

IL EST EN OUTRE EXPRESSEMENT CONVENU ENTRE LES PARTIES QUE TIP CONSEIL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ LIÉE A L'UTILISATION DU LOGICIEL PAR LE CLIENT ET AUX RESULTATS QU'IL OBTIENT DE PAR CETTE UTILISATION.

**8. PROPRIÉTÉ ET DROITS D'AUTEUR.** Le LOGICIEL est protégé par les lois et traités internationaux en matière de droits d'auteur, ainsi que par d'autres lois et traités internationaux en matière de propriété intellectuelle. Tous les droits d'auteur et autres droits relatifs notamment à la propriété intellectuelle et industrielle, aux brevets, marques, secrets commerciaux, savoir-faire, concepts et inventions, tout intérêt, couverts ou non par le droit applicable, concernant le LOGICIEL ainsi que toutes copies, modifications, améliorations, corrections, mises à jour ou nouvelles versions, appartiennent et/ou demeurent réservés à tout moment à TIP CONSEIL.

Les informations communiquées par TIP CONSEIL dans le cadre de l'abonnement sont la propriété de TIP CONSEIL et l'accès au LOGICIEL n'emporte aucun transfert de droit au bénéfice du Client. Le contenu du LOGICIEL ne peut faire, même partiellement, l'objet d'un prêt, d'une cession, d'une extraction de données et/ou de transfert sur aucun support.

Notamment, le Client reconnaît et accepte que TIP CONSEIL est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur le LOGICIEL, y compris ses bases de données.

Il est notamment rappelé les dispositions suivantes :

- Article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle : « *Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans le consentement de l'auteur ou de l'éditeur, est illicite* ».
- Article L. 122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle : ne sont autorisées que « *les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective* » et les « *analyses et courtes citations justifiées* ».
- Article L. 342-1 du Code de la Propriété Intellectuelle « *Le producteur de base de données a le droit d'interdire : 1° L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ; 2° La réutilisation, par la mise à disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme* ».



Toute représentation ou reproduction ne respectant pas la législation en vigueur constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

## **9. LICENCE TEST ET PERIODE D'ESSAI.**

TIP CONSEIL se réserve la possibilité d'accorder au Client un accès temporaire au LOGICIEL dont la durée est mentionnée, le cas échéant, à l'annexe OFFRE TECHNIQUE ET COMMERCIALE ACTUPRIX - CONDITIONS PARTICULIERES, afin de tester gratuitement le LOGICIEL sous la forme d'une licence test et sans aucun engagement de commande.

Le Client reconnaît accepter la licence test en l'état et ne bénéficier d'aucune garantie quelconque. Le Client n'a aucun droit à l'égard du LOGICIEL pendant et après la période d'essai. Il est lié par l'ensemble des obligations contractuelles qui lui incombent au titre des présentes CGU, notamment en ce qui concerne les limitations et restrictions à la licence de LOGICIEL. TIP CONSEIL pourra mettre fin à la période d'essai de la licence test en le notifiant par écrit au Client. A compter de la fin de la période d'essai, le Client pourra soit valider une Commande portant sur une licence du LOGICIEL, soit cesser toute utilisation du LOGICIEL et de sa Documentation conformément aux dispositions de la section 9.3.

## **10. DUREE ET RESILIATION.**

### **10.1. Date d'effet du Contrat et Durée de l'abonnement.**

Le Contrat prend effet à compter de sa date de signature. L'abonnement est souscrit pour la durée définie entre TIP CONSEIL et le Client à l'annexe OFFRE TECHNIQUE ET COMMERCIALE ACTUPRIX - CONDITIONS PARTICULIERES.

Sauf disposition contraire dans la Commande, le droit d'utilisation du LOGICIEL demeure valide pour une première période d'utilisation irrévocable correspondant à la durée précitée, cette période devant être menée à son terme. A l'expiration de la première période de durée du Contrat, la durée du Contrat sera prorogée pour la même durée par instruction expresse du Client, lequel est prévenu par courrier électronique de TIP CONSEIL, un (1) mois avant la fin de la période de l'abonnement.

A l'issue de chaque période de licence locative, TIP CONSEIL peut modifier ses tarifs. Le Client dispose alors d'un délai de quinze (15) jours ouvrables, à compter de la notification par TIP CONSEIL, afin de lui faire part de son acceptation ou de son refus des nouveaux tarifs. En l'absence de refus durant ce délai, le Client sera réputé avoir accepté définitivement ces nouveaux tarifs. Dans le cas contraire, les parties négocieront afin de trouver un accord sur les nouveaux tarifs. A défaut d'accord des parties, la licence locative sera réputée résiliée.

**10.2. Résiliation.** En toute hypothèse et sans préjudice de tous autres dommages-intérêts qu'elle pourrait revendiquer, chacune des Parties se réserve le droit de résilier tout licence d'utilisation, de plein droit et sans intervention judiciaire, obligation ou autre responsabilité, si l'autre Partie ne respecte pas les termes des présentes CGU ou de toutes autres conditions afférentes au LOGICIEL, moyennant un préavis de quinze (15) jours sous réserve que la Partie défaillante n'ait pas mis un terme au manquement dans ledit délai de préavis. A compter de la résiliation, pour quelque cause que ce soit, le Client doit immédiatement, le cas échéant, cesser d'utiliser le LOGICIEL, de quelque façon que ce soit.

Toutes autres fonctionnalités du LOGICIEL seront bloquées à compter de la date de cessation effective du Contrat. Les droits et obligations qui, par nature, devront perdurer après la fin de cette licence produiront toujours leurs effets.

## **11. CONFIDENTIALITE.**

**11.1 Confidentialité.** « Informations Confidentielles » : toute information relative à l'activité de l'une ou l'autre des Parties aux présentes, y compris en ce qui concerne TIP CONSEIL les données incluses dans la base « Actuprix », ainsi que toute information relative aux partenaires, fournisseurs ou autres de l'autre Partie avec lesquels elle a des relations commerciales.

Les Parties reconnaissent que le LOGICIEL et sa Documentation constituent et incorporent des Informations Confidentielles, produits d'efforts de création originale, de secrets commerciaux et à haute valeur ajoutée, que TIP CONSEIL a développées, constituées, acquises ou obtenues sous licence en engageant de lourds investissements en recherche et développement. Chacune des Parties s'engage à traiter les Informations Confidentielles de l'autre Partie comme strictement confidentielles et à ne pas les utiliser pour son propre compte. Les Parties s'engagent à ne pas enlever ou faire enlever toute mention de propriété ou de

confidentialité. Le placement de mention de droits d'auteur dans les Informations Confidentielles ne constituera pas de publication ni autrement compromettra leur nature confidentielle.

**11.2 Divulgateion.** Chacune des Parties s'engage à ne pas divulguer tout ou partie des Informations Confidentielles de l'autre Partie, ou toutes autres informations qui auront été désignées comme confidentielles, que ce soit à des personnes physiques ou morales ou toute autre entité, à l'exception des préposés ou des consultants de chacune des Parties autorisés à utiliser les Informations Confidentielles, dans la mesure où chacune des Parties s'engage à leur faire respecter les présentes CGU. Chacune des Parties reconnaît que toute utilisation ou divulgation non autorisée des Informations Confidentielles causerait à l'autre Partie, à ses clients et à ses partenaires, un préjudice certain. Chacune des Parties s'engage à informer immédiatement l'autre Partie, de toute utilisation ou divulgation non autorisée, et à prendre toutes les mesures disponibles, à ses propres frais, pour rétablir la situation et les empêcher à l'avenir. Aucune licence, même implicite, n'est concédée suite à la divulgation des Informations Confidentielles.

**11.3 Durée.** Le présent engagement de confidentialité perdure tant pendant la durée du présent Contrat qu'après son expiration pour quelque cause que ce soit, et ce **(i)** pendant la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle, y compris ses prolongations, s'agissant des Informations Confidentielles afférentes à des droits de propriété intellectuelle et **(ii)** pendant une durée de cinq (5) ans s'agissant de toutes autres Informations confidentielles.

**12. VERIFICATION / AUDIT.** Le Client s'engage, sur demande écrite de TIP CONSEIL, à fournir une attestation écrite, signée par un représentant dûment autorisé : **(i)** certifiant que l'utilisation faite du LOGICIEL est conforme aux présentes CGU, notamment en nombre d'Utilisateurs, et **(ii)** répertoriant le(s) site(s) à partir desquels le LOGICIEL est utilisé. Le Client autorise TIP CONSEIL ou ses représentants, à effectuer un audit interne des fichiers, de l'environnement informatique et des installations du Client aux fins de vérifier l'utilisation normale du LOGICIEL et le respect des présentes CGU. Cette vérification devra avoir lieu pendant les heures ouvrables et ne devra pas entraver de manière déraisonnable l'activité du Client. TIP CONSEIL ou ses représentants, sera autorisée à copier toute information découverte lors de la vérification et que le Client posséderait en violation des CGU. Si la vérification révèle que le Client a sous-évalué les redevances dues à TIP CONSEIL, il se verra facturer la différence sur la base du tarif en vigueur au moment de la vérification. Si le différentiel de redevance est supérieur à 5 %, le Client supportera en outre les frais de vérification encourus par TIP CONSEIL.

**13. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE DE JURIDICTION.** Les présentes CGU seront exécutées et régies par le droit français (exclusion faite des règles relatives aux conflits de lois et de juridictions). En cas de difficultés relatives à leur validité, interprétation, exécution, inexécution, résiliation et de toutes leurs suites, les Parties conviennent de soumettre leur différend au tribunal de commerce compétent dans le ressort du siège social de TIP CONSEIL auquel il est expressément fait attribution de compétence nonobstant pluralité de défendeurs, appel en garantie ou demande incident, y compris pour des procédures sur requête ou d'urgence. Sauf disposition contraire stipulée par la législation locale sans possibilité de renonciation ou de limitation contractuelle, toute action, légale ou autre, relative à un manquement aux CGU ne peut être intentée plus d'un an après l'apparition de son fait générateur.

**14. DISPOSITIONS GENERALES.** Le défaut d'exercice, l'exercice partiel ou le retard apporté dans l'exercice des droits prévus par les présentes CGU ne constitue en aucun cas une renonciation à l'exercice de ces droits, ni une renonciation à aucun autre droit. Toute renonciation ou modification des CGU ne sera effective que si elle est prévue dans un document écrit. Si l'une quelconque des dispositions des CGU est réputée nulle, elle sera réputée non écrite mais les autres dispositions garderont leur force et leur portée, à moins que la disposition annulée soit essentielle pour TIP CONSEIL auquel cas le contrat sera réputé résilié dans son ensemble. TIP CONSEIL pourra, sauf opposition expresse par le client, à l'occasion de manifestations, de publications et sur ses documents commerciaux et/ou plaquettes, se prévaloir des services fournis au Client. Le Client reconnaît et accepte que les présentes CGU et l' OFFRE TECHNIQUE ET COMMERCIALE ACTUPRIX - CONDITIONS PARTICULIERES constituent l'intégralité des droits et obligations régissant l'utilisation du LOGICIEL en remplacement de toute proposition ou accord antérieur, écrit ou verbal.